

Certaines considérations que nous avons constamment à l'esprit concernent des intérêts fondamentaux des Canadiens : les industries culturelles, l'assurance-maladie et les programmes sociaux, l'eau et l'environnement. Les résultats ont répondu à nos engagements. L'ALENA maintient les exceptions prévues dans l'ALE pour les industries culturelles. Nous demeurons libres de financer nos programmes d'assurance-maladie et nos autres programmes sociaux, et rien ne nous empêche de protéger nos ressources en eau face à d'éventuelles demandes d'exportation massive.

Cet accord commercial renferme un élément inhabituel et innovateur : parmi les objectifs fondamentaux, il est question de développement durable, de protection de l'environnement et de respect des normes environnementales. En fait, l'Accord contient plus de dispositions sur l'environnement qu'aucun autre accord commercial. L'ALENA reconnaît le droit de chaque pays de conserver des normes environnementales encore plus sévères que celles qui sont recommandées par les organisations internationales. Il reconnaît également que les Parties à l'ALENA ne doivent pas abaisser leurs normes de santé, de sécurité ni de protection de l'environnement pour attirer les investissements.

Ceux d'entre vous qui s'intéressent à ce nouvel accord commercial auront bien d'autres occasions d'en apprendre davantage. Nous préparons des textes explicatifs; les vastes consultations et le débat public qui ont été engagés, dans le cadre de l'Initiative de la prospérité sur le commerce, l'apprentissage, l'innovation et les autres questions de compétitivité se poursuivront jusqu'à ce que le Parlement adopte l'Accord.

Cela devrait renforcer la compétitivité du Canada, objectif que nous poursuivons activement par nos initiatives de promotion du commerce international. Pour vous en donner un exemple concret, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada mènera au Mexique, dans les prochains six mois, 20 projets de promotion commerciale couvrant divers secteurs d'activité.

Permettez-moi de rappeler le lien qui existe entre des accords commerciaux comme l'ALENA et la prospérité future du Canada. En termes simples, un emploi canadien sur quatre dépend du commerce. Nous sommes la huitième plus grande économie du monde, mais nous nous classons au 31<sup>e</sup> rang des nations pour la population. Il nous faut donc absolument exporter. Et pour réussir à exporter, il nous faut non seulement des biens et des services concurrentiels, mais aussi des débouchés étrangers et des règles équitables.

C'est pour ces grandes raisons que le Canada a été l'un des plus ardents partisans de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui établit les règles de base du commerce international. C'est aussi pourquoi nous avons négocié l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, pour cimenter notre relation avec notre plus important partenaire commercial. Et c'est enfin pourquoi nous tentons actuellement d'améliorer l'ALE, pour établir une zone nord-américaine de libre-échange.